

Mairie de Malvalette :

Téléphone : 04.71.66.70.00

Télécopie : 09.67.05.70.00

Courriel : mairie.malvalette@wanadoo.fr

SALLE D'ACTIVITÉ

REGLEMENT INTERIEUR

- Nombre maximum d'utilisateurs : 50 personnes (40 personnes assises).
- Toutes les précautions doivent être prises par les utilisateurs pour éviter les dégradations, tant du matériel (tables, chaises, matériel de cuisine...) que du local.
- Il est formellement interdit de fumer dans la salle, de sortir le mobilier (tables, chaises) à l'extérieur, d'afficher à l'intérieur ou l'extérieur du bâtiment, de mettre des pointes, chevilles, des vis dans les murs et les cloisons.
- Le chauffage doit être mis en position « hors gel » avant de quitter la salle.
- Les animaux ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle.
- La salle peut être louée pour des repas, fête de famille et autre uniquement le midi, elle doit être libérée à 23h00.
- L'utilisation de matériel de sonorisation est autorisée sous réserve de limiter la puissance acoustique à 10 W et d'arrêter son utilisation à 22h00.
- Les chaises doivent être rendues propres, regroupées et empilées sur 4 colonnes.
- Les tables sont nettoyées et rangées sur le chariot.
- La salle doit être propre à la fin de son utilisation .
- L'éclairage doit être arrêté et les portes d'accès à la salle fermées à clef.